LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations
Letko Brosseau RSP Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

30 JUIN 2026 (NON AUDITÉS)
(en dollars canadiens)

AVIS AUX LECTEURS

Letko, Brosseau & Associés Inc., le gérant du Fonds, nomme des auditeurs indépendants pour procéder à l'audit des états financiers annuels du Fonds et ce, en conformité avec les normes établies par les Comptables Professionnels Agréés du Canada.

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un audit par les auditeurs indépendants.

Table des matières

États de la situation financière	1
États de l’évolution de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2
États du résultat global	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Inventaire du portefeuille de placements	5
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires	9

	30 juin 2026 $	31 décembre 2025 $
Actif courant		
Encaisse	-	11 130
Placements	68 953 019	64 666 516
Intérêts et autres montants à recevoir	368 261	350 969
	69 321 280	65 028 615
Passif courant		
Découvert bancaire	5 538	-
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	4 000	-
Charges à payer	10 180	17 733
	19 718	17 733
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	69 301 562	65 010 882
Informations additionnelles		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Séries O	69 300 553	65 010 882
Séries F	1 009	-
	69 301 562	65 010 882
Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)		
Séries O	7 331 354	6 909 471
Séries F	107	-
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)		
Séries O	9,4526 $	9,4090 $
Séries F	9,4507 $	- $

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	65 010 882	51 710 633
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 409 723	1 210 870
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	3 402 130	3 300 543
Réinvestissement des distributions	1 099 190	897 681
Rachat	(521 173)	(2 976 160)
	3 980 147	1 222 064
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(1 099 190)	(897 681)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	69 301 562	53 245 886

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	1 089 002	886 081
Revenus nets de prêts de titres (note 8)	6 990	6 451
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(308 894)	(133 987)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	640 406	465 161
	1 427 504	1 223 706
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 9)	10 568	4 597
Honoraires professionnels	6 976	6 967
Droits de dépôt	237	1 272
	17 781	12 836
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 409 723	1 210 870
Informations additionnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Séries O	1 409 714	1 210 870
Séries F	9	-
	1 409 723	1 210 870
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Séries O	0,1974	0,2129
Séries F	0,0845	-

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 409 723	1 210 870
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	308 894	133 987
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(640 406)	(465 161)
Intérêts et autres montants à recevoir	(17 292)	(2 011)
Charges à payer	(7 553)	(7 362)
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	21 846 288	9 014 186
Achats de placements	(25 801 279)	(10 235 088)
	(2 901 625)	(350 579)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	3 402 130	3 300 543
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(517 173)	(2 972 160)
	2 884 957	328 383
Variation de l'encaisse	(16 668)	(22 196)
Encaisse au début de la période	11 130	28 684
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	(5 538)	6 488

Informations additionnelles

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Intérêts reçus	1 071 712 $	884 071 $
Intérêts payés	2 $	1 $

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	Valeur nominale	Coût $	Juste valeur $
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
British Columbia Investment Management Corporation			
3,250 %, 2031-06-02	750 000	747 012	750 390
4,900 %, 2033-06-02	1 555 000	1 549 418	1 689 210
4,000 %, 2035-06-02	600 000	597 510	612 196
CPPIB Capital			
3,250 %, 2028-03-08	900 000	899 532	906 872
1,950 %, 2029-09-30	1 740 000	1 543 599	1 682 662
Financière CDP			
3,700 %, 2028-03-08	975 000	996 645	988 892
3,950 %, 2029-09-01	775 000	761 830	795 495
4,200 %, 2030-12-02	1 935 000	2 030 230	2 014 855
New Brunswick F-M Project			
6,470 %, 2027-11-30	4 613	5 296	4 753
Obligations à rendement réel du Gouvernement Canadien			
3,022 %, 2041-12-01	385 000	563 014	618 511
2,181 %, 2044-12-01	425 000	553 512	603 978
Ontario Teachers' Finance Trust			
1,100 %, 2027-10-19	575 000	542 800	563 670
4,450 %, 2032-06-02	2 200 000	2 221 630	2 323 352
Province de la Colombie-Britannique			
4,150 %, 2034-06-18	605 000	591 654	628 353
Province de la Nouvelle-Écosse			
2,000 %, 2030-09-01	2 075 000	1 970 835	1 985 111
2,400 %, 2031-12-01	2 085 000	1 975 538	1 996 121
3,850 %, 2035-06-01	500 000	491 600	505 199
3,900 %, 2036-06-01	500 000	490 205	502 592
Province de la Saskatchewan			
3,800 %, 2035-06-02	475 000	470 013	480 085
Province de l'Alberta			
3,950 %, 2035-06-01	1 000 000	1 000 700	1 021 490
Province de l'Ontario			
2,700 %, 2029-06-02	4 100 000	4 053 015	4 069 218
2,150 %, 2031-06-02	1 000 000	915 400	953 359
5,850 %, 2033-03-08	900 000	988 560	1 028 969
3,650 %, 2033-06-02	2 125 000	1 981 563	2 154 813
4,150 %, 2034-06-02	1 205 000	1 180 900	1 254 510
3,950 %, 2035-12-02	500 000	497 870	508 521
3,900 %, 2036-06-02	1 830 000	1 791 232	1 846 509
Province du Manitoba			
2,750 %, 2029-06-02	2 500 000	2 470 350	2 483 949
2,050 %, 2031-06-02	550 000	500 390	521 415
4,250 %, 2034-06-02	800 000	792 552	836 075
3,700 %, 2035-06-02	3 425 000	3 347 591	3 420 950
3,800 %, 2036-06-02	655 000	633 321	652 901
Province du Nouveau-Brunswick			
2,350 %, 2027-08-14	310 000	301 648	309 189

	Valeur nominale	Coût $	Juste valeur $
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État (suite)			
Province du Nouveau-Brunswick			
2,550 %, 2031-08-14	300 000	289 527	290 419
3,950 %, 2032-08-14	400 000	388 856	413 029
4,050 %, 2034-08-14	170 000	172 924	175 255
4,650 %, 2035-09-26	300 000	316 125	321 146
PSP Capital			
2,600 %, 2032-03-01	2 435 000	2 093 759	2 348 109
4,150 %, 2033-06-01	4 140 000	4 105 281	4 316 799
		46 823 437	48 578 922
Municipalités et institutions parapubliques			
Autorité de financement municipal de la Colombie-Britannique			
3,350 %, 2027-06-01	100 000	99 840	100 717
2,550 %, 2029-10-09	510 000	494 226	501 974
Municipalité régionale de Peel			
2,300 %, 2026-11-02	125 000	121 208	124 996
3,850 %, 2035-06-02	500 000	492 585	502 658
Municipalité régionale de York			
2,650 %, 2029-04-18	510 000	498 066	504 908
Toronto Hydro Corporation			
2,430 %, 2029-12-11	310 000	276 772	302 641
Ville de Montréal			
4,250 %, 2032-12-01	200 000	206 800	208 665
		2 189 497	2 246 559
Total des obligations gouvernementales canadiennes		49 012 934	50 825 481
Obligations de sociétés			
407 International			
4,220 %, 2028-02-14	250 000	249 923	253 517
AltaGas			
2,075 %, 2028-05-30	225 000	195 975	219 828
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto			
6,450 %, 2029-07-30	2 284	2 498	2 404
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
5,500 %, 2028-01-14	675 000	691 335	697 295
3,800 %, 2030-12-10	200 000	200 100	201 522
Banque de la Nouvelle-Écosse			
2,620 %, 2026-12-02	180 000	194 629	180 060
3,100 %, 2028-02-02	525 000	496 204	525 655
Banque de Montréal			
2,700 %, 2026-12-09	180 000	195 647	180 159
3,190 %, 2028-03-01	525 000	498 015	526 503
Banque Nationale du Canada			
5,023 %, 2029-02-01	470 000	493 547	489 287
3,441 %, 2031-10-21	200 000	197 000	198 344

	Valeur nominale	Coût $	Juste valeur $
Obligations de sociétés (suite)			
Banque Royale du Canada			
1,833 %, 2028-07-31	265 000	251 618	259 441
3,985 %, 2031-07-22	385 000	389 659	390 425
4,464 %, 2035-10-17	150 000	150 360	154 136
Banque Toronto-Dominion			
5,491 %, 2028-09-08	235 000	250 416	245 743
4,680 %, 2029-01-08	500 000	489 000	515 965
Bell Canada			
1,650 %, 2027-08-16	100 000	99 980	98 736
2,200 %, 2028-05-29	550 000	491 150	540 872
Capital Power Corporation			
3,147 %, 2032-10-01	525 000	489 563	496 533
Enbridge Gas			
2,880 %, 2027-11-22	100 000	95 109	99 779
3,520 %, 2029-02-22	215 000	198 832	215 558
2,370 %, 2029-08-09	550 000	495 336	535 505
2,990 %, 2029-10-03	415 000	400 268	409 598
Financière Sun Life			
2,580 %, 2032-05-10	400 000	368 568	398 506
4,780 %, 2034-08-10	145 000	150 583	150 063
5,500 %, 2035-07-04	150 000	149 846	159 615
Fortis			
4,431 %, 2029-05-31	500 000	498 625	513 319
Hydro One			
3,930 %, 2029-11-30	250 000	247 905	254 907
RioCan Fond de placement immobilier			
5,611 %, 2027-10-06	300 000	299 976	308 063
2,829 %, 2028-11-08	200 000	196 480	197 230
5,470 %, 2030-03-01	475 000	501 125	500 244
Rogers Communications			
3,650 %, 2027-03-31	260 000	249 062	260 929
4,400 %, 2028-11-02	385 000	391 853	392 419
3,250 %, 2029-05-01	25 000	23 173	24 844
SmartCentres Real Estate Investment Trust			
3,192 %, 2027-06-11	530 000	525 613	530 159
Société Financière Manuvie			
5,409 %, 2033-03-10	200 000	198 040	206 749
5,054 %, 2034-02-23	525 000	547 855	544 537
Telus Corporation			
2,350 %, 2028-01-27	250 000	249 313	246 787
3,300 %, 2029-05-02	500 000	493 200	498 766
5,000 %, 2029-09-13	250 000	247 125	260 218
Total des obligations de sociétés		12 554 506	12 884 220
Total des obligations		61 567 440	63 709 701

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	Valeur nominale	Coût $	Juste valeur $
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor du Manitoba			
2026-08-26	665 000	661 203	661 203
2026-09-02	20 000	19 886	19 886
Bons du Trésor du Québec			
2026-07-17	490 000	487 158	487 158
2026-08-28	1 400 000	1 392 272	1 392 272
2026-09-04	720 000	715 860	715 860
2026-09-18	735 000	730 825	730 825
Province de la Colombie-Britannique, billets			
2026-09-17	725 000	720 128	720 128
2026-11-02	20 000	19 836	19 836
Province de l'Alberta, billets			
2026-07-17	500 000	496 150	496 150
Total des titres de marché monétaire		5 243 318	5 243 318
Total des placements		66 810 758	68 953 019

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations / Letko Brosseau RSP Bond Fund (le « Fonds ») est un Organisme de Placement Collectif (« OPC ») à capital variable constitué par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « Normes IFRS de comptabilité » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), ainsi qu'à la norme comptable internationale (« IAS ») 34 : information financière intermédiaire, et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 14 août 2026.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs présenté dans les états de la situation financière sont des actifs financiers et des passifs financiers et sont classés au coût amorti. Les parts rachetables sont classées comme passifs financiers, car elles comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter contre des espèces ou un autre actif financier à la demande du détenteur de parts. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 12. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds comptabilise une provision pour pertes attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le Fonds applique l'approche simplifiée pour provisionner les pertes attendues prescrite par la norme IFRS 9, qui exige l'utilisation d'une provision pour pertes attendues sur la durée de vie de tous les actifs évalués au coût amorti. Les pertes de valeur sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant la période.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établisse des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement des parts rachetables

Le Gérant a déterminé que les parts rachetables du Fonds doivent être classées comme passifs, étant donné que les conditions de classification en capitaux propres conformément à la norme IAS 32, Instruments financiers : présentation, ne sont pas remplies.

4. Normes comptables futures

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme, en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence des états financiers en introduisant un état du résultat global plus structuré. Le Gérant évalue présentement les implications de l'IFRS 18 et son impact sur les états financiers et les informations à fournir du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Avant le 5 mars 2026, le Fonds offrait des parts des séries suivantes pour émission:

Série I	Disponible pour les investisseurs qualifiés à la discrétion du Gérant.
Série F	Disponible pour les investisseurs qualifiés qui ne sont pas admissibles à l'achat de parts de la série I.

Le 5 mars 2026, le Fonds a créé des nouvelles séries de parts « A », « F » et « I » pour être offertes au public aux termes du Prospectus simplifié et, conséquemment, a changé la dénomination des séries de parts « F » et « I » existantes afin qu'elles deviennent les séries de parts « Q » et « O » respectivement.

Le 15 mai 2026, le Prospectus simplifié a été approuvé par les autorités réglementaires à la suite de quoi les séries de parts « A », « F » et « I » sont devenues autorisées pour émission.

5. Parts rachetables en circulation (suite)

Conséquemment, par suite du changement de dénomination et de la création des nouvelles séries, le Fonds offre des parts des séries suivantes pour émission :

Série O	Disponible pour les investisseurs qualifiés à la discrétion du Gérant.
Série Q	Disponible pour les investisseurs qualifiés qui ne sont pas admissibles à l'achat de parts de la série O.
Série A	Disponible pour les investisseurs par l'entremise de courtiers dûment inscrits et autorisés.
Série I	Disponible pour les investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier au cas par cas, à la discrétion du Gérant.
Série F	Disponible pour les investisseurs qui ont un compte à honoraires ou un compte intégré avec leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente particulière avec le Gérant.

Au cours de la période close le 30 juin 2026 et de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les opérations sur les parts rachetables se présentent comme suit :

	30 juin 2026	
	Série O	Série F
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	6 909 471	-
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de la période		
Émises au comptant et autres contreparties	360 607	106
Émises au réinvestissement des distributions	116 638	1
Rachetées	(55 362)	-
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	7 331 354	107

	31 décembre 2025
	Série O
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	5 542 856
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice	
Émises au comptant et autres contreparties	1 542 170
Émises au réinvestissement des distributions	194 972
Rachetées	(370 527)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	6 909 471

6. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative de chaque série de part est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série de part par son nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.

7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 11. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les opérations de prêt de titres au 30 juin. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2026 $	2025 $
Juste valeur totale des titres prêtés	14 850 288	18 677 665
Valeur totale des garanties	15 147 296	19 051 279

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les périodes terminées le 30 juin, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2026 $	2025 $
Revenus bruts de prêts de titres	11 650	10 751
Charges de prêts de titres	(4 660)	(4 300)
Revenus nets de prêts de titres	6 990	6 451
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

9. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts de la série O et I.

Le Gérant facture au Fonds des honoraires de gestion équivalant à 0,35 % par année de la valeur liquidative des séries Q, F et A, payables trimestriellement à terme échu.

Les frais de commission de suivi sont imputés aux parts de la série A au taux de 1,00 % par année de la valeur liquidative, payables trimestriellement à terme échu.

10. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujetti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

Au 31 décembre 2025, le Fonds bénéficiait de pertes reportables pour un montant approximatif de 4 110 000 $ (31 décembre 2024 : 3 589 000 $), lesquelles peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des distributions de gains en capital nets futurs aux porteurs de parts. Aucun actif au titre de ces pertes reportables n'a été constaté dans les états financiers.

11. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu par la création d'un portefeuille bien diversifié d'obligations. Le Fonds se compose principalement d'obligations d'État et de sociétés canadiennes réparties entre divers émetteurs, régions économiques, secteurs et dates d'échéance. Le Gérant surveille régulièrement la pondération relative des différents titres à revenu fixe, des secteurs et des pays, et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente donc le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit :

Cote de crédit	30 juin 2026 % de l'actif net	31 décembre 2025 % de l'actif net
AAA	29,71	31,00
AA	37,45	29,13
A	16,16	16,30
BBB	8,61	9,96

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées ci-dessus, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque d'inexécution est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le risque de crédit afférent aux autres actifs financiers est considéré négligeable.

11. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Tous les autres passifs financiers ont une échéance inférieure à douze mois.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les normes IFRS de comptabilité requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent approximativement comme suit :

Indices de référence	Variation en %	30 juin 2026 Impact $	31 décembre 2025 Impact $
Indice de rendement total des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,25	13 000	21 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	637 000	562 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change étant donné qu'il ne détient aucun placement dans des titres libellés en devises.

11. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes :

Date d'échéance des obligations	30 juin 2026 $	31 décembre 2025 $
Moins de 1 an	1 377 021	2 695 925
1 à 5 ans	28 373 356	29 009 089
5 à 10 ans	32 736 835	23 288 062
Plus que 10 ans	1 222 489	1 169 872
Total	63 709 701	56 162 948

Au 30 juin 2026, une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la baisse ou à la hausse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant approximatif de 2 865 000 $ (31 décembre 2025 : 2 237 000 $). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire détenus par le Fonds étant donné leur échéance à court terme.

12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

30 juin 2026	Niveau 1 $	Niveau 2 $	Niveau 3 $	Total $
Obligations	48 578 922	15 130 779	-	63 709 701
Titres de marché monétaire	-	5 243 318	-	5 243 318
	48 578 922	20 374 097	-	68 953 019

31 décembre 2025	Niveau 1 $	Niveau 2 $	Niveau 3 $	Total $
Obligations	40 847 678	15 315 270	-	56 162 948
Titres de marché monétaire	-	8 503 568	-	8 503 568
	40 847 678	23 818 838	-	64 666 516

12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers (suite)

La classification des titres de marché monétaire a été ajustée afin de classer ces instruments financiers au niveau 2 plutôt qu'au niveau 1. Les chiffres comparatifs ont été ajustés en conséquence.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025, aucun autre transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

13. Reclassement

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés au tableau des flux de trésorerie afin de refléter la présentation adoptée au cours de la période actuelle. Les sommes à recevoir et à payer au 30 juin 2025 pour les activités de placements et les activités liées aux parts rachetables ont été reclassées à l'encontre des postes reflétant les mouvements de trésorerie. L'effet net sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et aux activités de financement est non significatif.